**Déploiement du programme**

**Accompagnement global et individualisé pour l’intégration des réfugiés (AGIR)**

**dans le département du Finistère en 2024**

**CAHIER DES CHARGES DU DIAGNOSTIC PRE-OPERATIONNEL**

Sur la base de l’observation des programmes réussis d’accompagnement global existants, il a été décidé de proposer progressivement à chaque bénéficiaire de la protection internationale (BPI), qu’il soit ou non hébergé dans le dispositif national d’accueil (DNA), la possibilité de bénéficier auprès d’un guichet unique départemental mandaté par l’État d’un accompagnement global et individualisé pour l’intégration des réfugiés (AGIR) vers le logement et l’emploi durables.

La prise en charge dans le cadre de ce guichet repose sur trois piliers :

* un accompagnement global des bénéficiaires grâce à la mise en place d’un binôme de référents (emploi/formation et accès aux droits/logement), permettant de couvrir les besoins recensés par orientation vers des dispositifs de droit commun et de droit spécialisé ;
* une coordination de l’ensemble des acteurs locaux de l’intégration, spécialisés dans l’intégration des réfugiés et de droit commun, vers qui les BPI pourront être orientés ;
* l’ingénierie de partenariats locaux pour garantir l’accès effectif aux droits et la couverture des besoins.

**Le programme AGIR se déploie progressivement sur l’ensemble du territoire métropolitain, et en 2024 sur le département du Finistère.** **En préalable du déploiement du programme AGIR, il est nécessaire de procéder à la réalisation d’un diagnostic pré-opérationnel.** Ce diagnostic doit être réalisé au niveau départemental pour enclencher la dynamique partenariale indispensable à la réussite d’AGIR, en définissant les caractéristiques de chaque territoire, ses forces, ses faiblesses, les initiatives existantes et celles à prendre, les partenariats à nouer et les actions à développer par le futur prestataire du programme.

**Le diagnostic pré-opérationnel doit comprendre quatre livrables :**

1. **L’analyse de la politique d’intégration des BPI dans le département du Finistère**

Le prestataire doit fournir une analyse complète des éléments de contexte de la politique d’accueil et d’intégration des BPI au regard des spécificités du département du Finistère, notamment des caractéristiques de sa population et des principaux secteurs d’activité économique.

Un état des lieux des forces et des faiblesses doit être fait sur l’ensemble des composantes de l’intégration suivantes :

* **Hébergement et Logement**

De façon globale, une étude du contexte départemental en matière de logement de droit commun (logement social, caractéristiques du parc privé, logement accompagné et adapté) et plus spécifiquement des dispositifs d’hébergement mobilisables pour les BPI (dispositifs de logements transitoires, mesures d’accompagnement vers et dans le logement AVDL, existence de commissions, de partenariats spécifiques, etc.) doit être réalisée.

Les éléments de contexte en matière d’hébergement et de logement pourront s’appuyer sur l’état et les moyens de la PDALHP et du SRADAR.

*Points d’attention :*

* *Saturation de l’hébergement, taux de présence indue, délais de sortie ;*
* *Dispositifs d’accompagnement dans les centres d’hébergement ;*
* *Nombre de personnes réfugiées non hébergées en dispositifs dédiés, en particulier BPI hébergés dans le parc généraliste.*
* **Insertion professionnelle et accès à l’emploi**

Le prestataire doit faire un état des lieux des possibilités d’insertion professionnelle et d’accéder à l’emploi des BPI en tenant compte leur profil (niveau de qualification, activité dans le pays d’origine) et la structure des bassins d’emploi (métiers en tension et offres d’emploi accessibles aux BPI). Une présentation des groupements d'acteurs économiques actifs qui pourraient servir de relais aux référents (GEIQ, SIAE, MEDEF, CCI, CMA, réseaux d’entreprises etc.) doit être réalisée.

Il est également nécessaire de présenter les actions existantes en faveur de l’insertion professionnelle des BPI sur le département, notamment :

* Les offres de formation et de valorisation des compétences (diplômes ou validation des acquis de l’expérience) ;
* L’accompagnement par le service public de l’emploi (Pôle Emploi, missions locales, référents RSA, Maison de l’Emploi, PLIE), SPIE et services déconcentrés de l’État.
* **Compétence linguistique**

La maîtrise de la langue française étant un levier clef de l’intégration des BPI, les offres de formations linguistiques CIR et hors CIR (typologie des offres, volume et caractère des formations prescrites et suivies, complémentarité avec les offres proposées par les prescripteurs – Région et SPE) doivent être présentées et mises en perspective par rapport au profil des bénéficiaires (niveau de langue, profil d’apprentissage, scolarisation antérieure).

Les certifications linguistiques mobilisables par les BPI sur le territoire devront également être spécifiées, avec un focus sur les formations linguistiques à visée professionnelle et l’accès à des dispositifs type « Ouvrir l’école aux parents pour la réussite des élèves » (OEPRE) proposant des formations linguistiques aux parents.

* **Accès aux droits** :

Les dispositifs et actions, et les pistes d’amélioration, doivent être exposés en particulier sur les points suivants :

* Accès au RSA et prestations familiales ;
* Accès aux soins santé y compris *santé mentale, addictions ;*
* Blocages administratifs dans l’ouverture des droits.
* **Mobilité**

Il est demandé au prestataire d’analyser l’ensemble des moyens mobilisables par les BPI (offre de transports, actions en faveur de la mobilité, aides financières) et les perspectives de mobilité liées à l’emploi et au logement (fluidification de l’hébergement, déplacement sur les bassins d’emploi) sur le département.

* **Création de lien social**

Les dispositifs facilitant la rencontre entre BPI et citoyens français, type parrainage, mentorat, accompagnement, événements ou rencontres (type Fai’R), les structures d’interprétariat social et d’actions interculturelles, ainsi que les actions visant la transmission et l’appropriation des valeurs de la République, de Citoyenneté et d’Égalité Femme-Homme et de laïcité doivent être exposés.

1. **Les caractéristiques du public BPI dans le Finistère**

L’analyse des caractéristiques du public BPI devra reposer sur plusieurs éléments et servir pour la réalisation d’un document qui :

* Détermine le nombre de bénéficiaires (stock) et perspectives d’évolution (flux) ;
* Identifie le profil des bénéficiaires (profil, famille ou personne isolée, âge moyen, pays d’origine, sexe, niveau de formation et de qualification) ;
* Détaille la répartition des BPI par commune de résidence dans le département.
1. **Une cartographie des programmes d’accompagnement global et des acteurs de l’intégration mobilisés dans le parcours des BPI**

Le candidat doit produire une cartographie qui recense :

* Les programmes existants d’accompagnement global du public BPI

*Point d’attention : concurrence des dispositifs ; partage et diffusion de l’information.*

* Les acteurs de l’intégration mobilisés dans le parcours des BPI (services déconcentrés, opérateurs, acteurs économiques, associations, service public de l’emploi, organismes de formation, porteurs des dispositifs spécifiques et de droit commun mobilisés etc.) et la culture partenariale sur le territoire.

*Point d’attention : articulation avec le CIR (consultation DT OFII).*

1. **Les préconisations pour le déploiement opérationnel du programme AGIR**

Le prestataire doit apporter des pistes de réflexion sur les modalités dont un programme d’accompagnement global doit permettre de compenser les faiblesses constatées dans le parcours d’intégration des BPI.

**Les préconisations pour le déploiement opérationnel du programme AGIR** doivent être formulées et adaptées au regard du contexte départemental dressé par le diagnostic et des remontées des acteurs de l’intégration, avec une attention particulière concernant la coordination entre les acteurs et la prise en charge des freins périphériques (logement, mobilité, problématique de garde d’enfants, prise en charge de la santé, formation professionnelle et accès aux emplois en tension, reconnaissance des diplômes et des qualifications etc.).